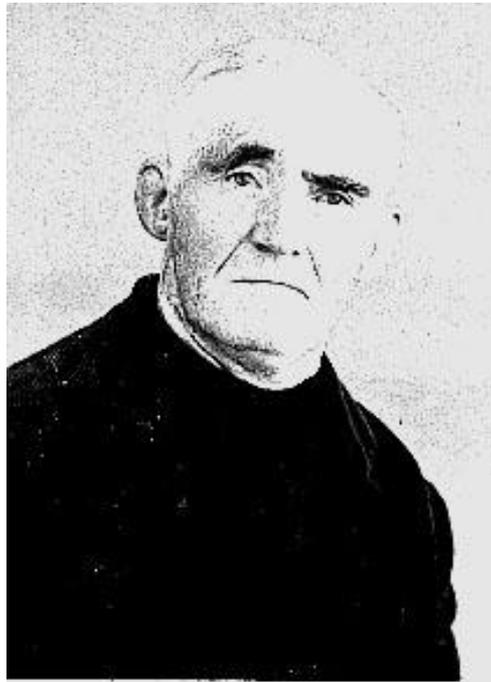


MON BEAU-PÈRE
JEAN-MARIE QUÉRÉ
UN GRAND BLESSÉ DE GUERRE

Jean Marie QUÉRÉ

né le 26 décembre 1892 à Goulven (29)

décédé à Goulven 8 avril 1970



Registre des matricules de Brest année 1912 n° 1762 page 358

| | | | |
|--|--|--|--|
| Nom : Quéré Prénoms : Jean Marie Surnoms : | | Numéro matricule du recrutement : 1762 | |
| ÉTAT CIVIL. Né le 26 Décembre 1894 à Goulven , canton de Renneven , département du Finistère , résidant à Goulven , canton de Renneven , département du Finistère , profession de Cultivateur , fils de François et de Marie Jeanne Casadey , domiciliés à Goulven , canton de Renneven , département du Finistère . Marié à : | | Classe de mobilisation : | |
| DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° 170 de la liste du canton de Renneven . Classé dans la 5 ° partie de la liste en 1913 . Classé dans la° partie de la liste en 19 . | | SIGNALEMENT. Cheveux : noirs Yeux : bleu jaune Front : horizontal latéraux } vertical supérieur } Nez : droit Oreilles : égales Hauteur : 1 m 75 Saillie : égale Taille : 1 mètre 75 centimètres. Taille rectifiée : 1 m. cent. Marques particulières : | |
| DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Appelé art. 17. au front le 1 ^{er} août 1914 par la troupe d'expédition du 1 ^{er} septembre 1914. Affecté au 1 ^{er} Rég. d'Inf. le 10 octobre 1914. Carré au corps soldat de 2 ^e classe le dit jour - Services comptant du 1.10.1913 - Présent au corps à la mobilisation générale du 2.8.1914 - Parti aux armées le dit jour - Blessé par éclat d'obus le 5.10.1914 - Soigné au ambulatoire Hospital maritime de Brest le 10.10.14 Hospital temporaire n° 45 Hérémelle le 29.6.1915 - Hospital n° 4 Rennes le 31.7.1915 - Hospital de dépôt de convalescents n° 83 Rennes le 21.1.1916 - Hospital de dépôt de convalescents Guingamp le 27.1.1916 - Proposé pour la région n° 1 avec gratification renouvelable 2 ^e catégorie par la C. de régence de Guingamp du 6.4.1916 pour absence de l'os frontal région gauche par éclat d'obus préparation céphal. | | CORPS D'AFFECTATION. Armée active : 18^e Rég. d'Inf. Disponibilité et réserve de l'armée active : | |
| | | NUMÉROS Au Corps spécial : Matricule du Rég. : 4571 | |
| | | CAMPAGNES Aux armées après le 1 ^{er} août en chef CD du 2.8.14 au 4.10.14 Suite à blessure de guerre CD du 2.10.14 au 4.10.15 Intervenir après le 1 ^{er} août en chef CD du 5.10.15 au 7.4.16 | |
| | | BLESSURES - CITATIONS | |



Conseil de révision,
inscrit sous le n° 170 du
canton de Lesneven, classé
dans la 5e partie de la liste
en 1913.

Ajourné art. 18.

Bon pour le service armé par
la séance extraordinaire du
1er septembre 1913.

Incorporé au 48e Régit.
d'infanterie à Guingamp le
10 octobre 1913 (matricule
4671).

Arrivé au corps...
soldat de 2e classe le dit
jour.

Services comptant
du 01.10.1913.





Guingamp
1^{er} à gauche
J-M. QUÉRÉ
faisant ses classes



ST-MICHEL-EN-GREVE - Arrivée du 48^e de ligne

Le 48^e de Guingamp
arrivant
à Saint-Michel-en-Grève
pour s'entraîner à tirer
sur la plage

Le 2 août 1914, sous le coup de la lâche agression allemande, la France devait prendre les armes pour se défendre. Le 48^e d'infanterie se mobilise à Guingamp. Il était pour les 4/5^e composé de Bretons.

Le 5 août, dans la journée, le 48^e s'embarque à Guingamp, Il fait partie du 10^e corps d'armée, 19^e division, 37^e brigade.

Le 7 août, il débarque à Vouziers. Il marche à l'ennemi, direction Namur.

Le 29, au matin, le 48^e atteint Lemé. Là, il faut arrêter l'ennemi. La 19^e division fait volte-face. Le 48^e est jeté sur lui entre Lemé et Sains-Richaumont (10 kilomètres de Vervins). Combat vif et rapide, d'un engagement soudain au corps à corps presque immédiat.

BATAILLE DE GUISE (29-30 AOÛT 1914)



La charge du 48^e

17 officiers et 500 hommes tués ou blessés; mais l'ennemi les paie chèrement.

La retraite est ordonnée

Participation à BATAILLE DE LA MARNE après ce sera
LA COURSE A LA MER

ARTOIS (4 OCTOBRE 1914 - FIN JUILLET 1915)

Le 4 octobre, au soir, nos lignes ont été resserrées devant Arras que nous devons défendre. Sous la lune étincelante et la première gelée de cette nuit d'automne, nous creusons hâtivement des tranchées devant Ficheux ; le 3^e bataillon est en face de Boixleux, le 2^e entre la route d'Arras et Ficheux.

Les mitrailleuses sont en première ligne. Le 1^{er} bataillon est en réserve.

Au jour levant du 5 octobre, l'ennemi attaque avec des forces considérables. Notre artillerie n'a plus d'obus, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

C'est ici que Jean-Marie QUÉRÉ sera blessé



Blessé par éclat d'obus le 05.10.1914, à Ficheux Pas-de-Calais.

évacué sur ambulance, Hôpital maritime de Berck le 10.10.1914.

Hôpital temporaire n° 45 Hérouville (Calvados) le 29.06.1915.

Hôpital n° 4 de Rennes le 31.07.1915.

Ce qui suit a été copié sur la lettre testament.

- départ de Confolens (Charente) le 23 mars 1915 en convalescence de trois mois pour Goulven .

- départ au dépôt le 31 juin 1915.

- départ à Plestin-les-Grèves Le 7 juillet.

- départ le 31 juillet à Rennes hôpital Vilin.

- lettre testamentaire le 6 septembre 1915.

- opéré le 8 septembre du trépan par M. le chirurgien Dujarrier.

Hôpital dépôt des convalescents n° 83 de Rennes le 21.01.1916.

Hôpital dépôt des convalescents de Guingamp le 27.01.1916

Proposé pour la réforme n° 1 avec gratification renouvelable

3e. catégorie par la commission. de réforme de Guingamp du 06.04.1916 pour fracture de l'os frontal région gauche par éclat d'obu trépanation céphalgus et vertiges persistants.

Renvoyé dans ses foyers et placé dans la position de congé en instance de réforme le 07.04.1916.



J-M. Quéré avec sa sœur
et son frère marin d'état

Admis à la réforme n°1 avec gratification
renouvelable par Dion. Mel. du 19.06.1916 C
dnels. Mells. du 24.06.1916 n°. 09674 / 4 / S
G P.

Rayé des contrôles le 25.06.1916.
Déjà réformé définitif n° 1 10) 65% 2°) 20° /
0+ 5°) infr. à 10..., les trois imputables soit
75 % permanent par la comon. de réforme de
Brest du 23.11.1938 pour :

- 1°) brèche frontale gauche de 3mm. sur
5mm. prothèse plaque d'aluminium.
- 2°) troubles subjectifs céphalées, vertiges,
insomnie et troubles de la mémoire.
- 3°) défiguration.

Notification de rejet de pension en
ce qui concerne l'augmentation de pension
ne peut que bénéficier de la pension de 75%
déjà concédé .

Dégagé de toutes obligations
militaires le **15.10.1941.**

Après 1960 :

D.O.M. PD 100% + 17 degrés agg. art. 29 + art. 36 et droit 2 ° cat. des blessés craniens pour :

- 1°) épilepsie constatée médicalement une à deux crises par mois en relation avec la brèche pariétale.
- 2°) défiguration minime.
- 3°) brèche frontale gauche appareillée avec une plaque d'aluminium dimensions 6x4mm.
- 4°) éclats métalliques intra-craniens localisés en région frontale gauche un éclat gros comme un pois entouré de nombreux petits éclats du volume d'une tête d'épingle.
- 5°) hémiparésie droite membre supérieur, parésie de tout le membre et en particulier préhension, amyotrophie du membre signe de Rossohimo palmaire.
- 6°) hémiparésie droite membre inférieur, signe de Barré, fatigabilité rapide à la marche.
- 7°) syndrome subjectif des blessés du crane céphalées vertiges, étourdissements, insomnies.
- 8°) cardiopathie invoquée aucun trouble fonctionnel de l'avis même du malade, pouls à 78, bruits du cœur normaux à part un dédoublement intermittent du B 2, cœur radiologiquement et électrocardiologiquement normal.

Un prêt et la pension aidant, il achète en 1923 la ferme que louaient ses parents



Médaille militaire le 1er juin 1916.

Nommé chevalier de la Légion d'Honneur
par décret du 3 janvier 1959.



Avec ces éclats qui côtoyaient le cerveau, sa vie fut obsédée par la mort. C'est pour cela qu'à quarante ans il n'était pas marié. Mais puisqu'il vivait encore il décide de chercher une femme. C'est au moment des foires qu'il jette son dévolu sur une voisine de prairie qui faisait aussi les foires. Le 20 mars 1933, c'est le mariage



De cette union naîtront 3 enfants. Il disait toujours
« je ne verrais pas grandir mes enfants »
C'est entouré de ses petits enfants,
Que Jean-Marie, mon beau-père,
fini sa vie à Goulven le 8 avril 1970 à 78 ans.



Albert THIRY
nov. 2017